



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par « Women and Modern World » Social Charitable Centre et Union Women's Center, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Fondée en 1999 en tant qu'organisation de la société civile, Women and Modern World Social Charitable Center est une organisation non gouvernementale bénévole à but non lucratif. Elle œuvre pour le renforcement des capacités des femmes et intervient dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection, de l'appui, de la consolidation de la paix, de l'autonomisation économique et de la réduction de la pauvreté dans les zones de conflit et de guerre dans le sud du Caucase. Elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a participé à sa soixantième session, ainsi qu'à des sessions du Conseil des droits de l'homme à Genève.

La différence entre le niveau d'éducation des hommes et celui des femmes dans le sud du Caucase accentue l'écart entre les sexes sur le marché du travail. Les femmes représentent une part moins importante de la population active de la région qu'auparavant, en partie à cause de l'augmentation du nombre de migrantes originaires de zones rurales. Réintégrer les femmes à la population active devrait être une priorité : il faudrait pour cela s'assurer que des lois pertinentes existent et qu'elles soient appliquées efficacement, afin que les femmes puissent participer pleinement au marché du travail. L'amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées représenterait une avancée importante qui faciliterait le retour des femmes à la vie active. De plus, étant donné qu'elles sont de plus en plus nombreuses parmi les migrants, il faudrait que les politiques migratoires tiennent davantage compte de la problématique hommes-femmes, car les travailleuses migrantes contribuent considérablement au développement socio-économique. Les déplacements d'un nombre important de travailleuses migrantes peuvent être facilités par la possession de faux papiers ou par des mariages blancs, voire par les mêmes technologies utilisées pour renforcer des libertés importantes.

L'Azerbaïdjan est conscient de ces faits depuis longtemps. En 1918, alors qu'il était devenu la première république démocratique musulmane de l'histoire, le pays a été un des premiers à adopter des lois consacrant l'égalité des sexes et accordant le droit de vote aux femmes, conformément aux principes fondamentaux de l'Islam, n'ayant été précédé que par une demi-douzaine d'États. Les femmes y ont aujourd'hui les mêmes droits que les hommes, bien qu'elles subissent la même pression sociale due aux traditions que d'autres femmes partout dans le monde.

Au moment où il accédait à l'indépendance, l'Azerbaïdjan était un pays à faible revenu qui s'efforçait de s'adapter à l'économie de marché. Malgré le fardeau d'un conflit non réglé, le pays a réussi à stabiliser son économie et a enregistré un taux de croissance élevé. Cette croissance était due principalement aux revenus de l'industrie pétrolière, mais le gouvernement est conscient qu'il est nécessaire de créer des emplois et de relancer la croissance dans d'autres secteurs.

La réalisation de l'égalité des sexes, l'une des plus hautes priorités de l'ONU, est jugée indispensable au plein développement humain. Le principe d'égalité des sexes fait de l'individu – peu importe son sexe – la clé de voûte du progrès de la société et permet à la nation d'engager un long et difficile processus de démocratisation et de développement durable. Le cadre juridique et les politiques mis en place par le Gouvernement azerbaïdjanais créent un environnement qui permet aux femmes d'exercer leurs droits et d'améliorer leur statut social. Depuis son indépendance, l'Azerbaïdjan a ratifié la quasi-intégralité des documents internationaux fondamentaux ayant trait à la protection des droits des femmes. Cependant, il existe dans ce pays comme dans bien d'autres un écart entre ce qui est inscrit dans les textes de loi et la réalité. L'écart de participation à la vie économique, sociale et politique entre hommes et femmes est dû en grande partie

aux attitudes patriarcales et aux stéréotypes concernant le rôle et les responsabilités des femmes dans la famille et dans la société. Ces stéréotypes constituent un obstacle important à l'application des lois et sont une cause profonde des inégalités que subissent les femmes dans la vie publique, sur le marché du travail et dans d'autres domaines.

À Bakou, la capitale de l'Azerbaïdjan, il n'est pas difficile de trouver des femmes accomplies, qui dirigent leurs propres entreprises ou occupent des postes importants dans des sociétés ou dans des institutions gouvernementales. Il est donc aisé d'oublier que de nombreuses femmes sont encore privées de la possibilité de participer activement à la vie sociale et économique dans les zones rurales du pays.

D'après nos estimations, l'Azerbaïdjan comptait 9 962 787 habitants à la fin de 2016, dont 4 932 118 hommes et 5 030 669 femmes (chiffres au 31 décembre 2016). Les zones urbaines regroupent 50 % de la population, et 50,2 % des Azerbaïdjanais sont des femmes. Le taux de croissance de la population en zone rurale est presque deux fois supérieur à celui en zone urbaine.

Dans le sud de l'Azerbaïdjan, près de la frontière iranienne, les mariages d'enfants sont fréquents – plus de 1 200 rien que durant la période 2014-2016. Causés par la pauvreté, les stéréotypes, la tradition et la pression de la communauté, ces mariages ont des conséquences négatives sur la participation des femmes aux activités dans la société et contribuent activement à entretenir la pauvreté dans la zone.

Les femmes occupent aujourd'hui certaines des places les plus importantes dans la société azerbaïdjanaise, mais malgré leurs succès et leurs prouesses, elles doivent encore faire face à de nombreuses difficultés. Le niveau de participation des femmes à la prise de décisions en Azerbaïdjan ne nous satisfait pas, comme dans n'importe quel autre pays. Les causes de ce manque de participation sont multiples, la première étant l'occupation de 20 % du territoire azerbaïdjanais par l'Arménie et ses conséquences indésirables pour la société.

Il faut, pour pouvoir offrir des chances égales d'accès à l'emploi aux hommes et aux femmes, tenir pleinement compte des questions de parité dans toutes les politiques économiques et sociales. L'Azerbaïdjan est doté d'un cadre législatif bien établi pour la protection des droits économiques des femmes. La constitution de la République d'Azerbaïdjan garantit l'égalité de ses citoyens quel que soit leur sexe et les protège de toute forme de discrimination, dans tous les domaines. La législation nationale stipule que les hommes et les femmes disposent du même droit à participer à des activités économiques, à hériter de biens, à posséder et vendre des biens et à recevoir un prêt bancaire.

L'Azerbaïdjan connaît actuellement une période de croissance économique. Le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les zones rurales constituent des activités de développement prioritaires à l'échelle nationale. L'État azerbaïdjanais a répété à plusieurs reprises son engagement en faveur de l'égalité des sexes, de la protection des droits des femmes et de l'appui à la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux. Les femmes rurales continuent cependant de faire face à des obstacles dans les domaines de l'autonomisation économique et de l'activisme au niveau local. Les stratégies de développement qui marginalisent les femmes ne peuvent réussir : entraver leurs droits et leur travail et refuser leurs contributions est dégradant et empêche le progrès. Dans tous les aspects de sa vie, l'autonomie, la liberté et les possibilités d'une femme sont déterminées par la mesure dans laquelle les lois de son pays consacrent l'égalité entre les sexes. Au cœur des inégalités sociales et économiques que rencontrent les femmes dans les sociétés à majorité musulmane se trouve le

droit de la famille, qui détermine les relations de pouvoir entre les conjoints, les parents et les enfants.

La Géorgie est un pays agricole à revenu moyen bas. D'après les chiffres du dernier recensement, le pays compte 3 729 500 habitants. Les zones rurales ont une population totale de 1 589 100 personnes, dont 52 % de femmes. Le pays a mis en place un certain nombre de réformes politiques et économiques efficaces, mais les femmes ont encore parfois des difficultés à développer leur potentiel économique, à trouver et conserver un emploi et à fonder ou à gérer leur propre entreprise, en particulier dans les zones rurales. Des enquêtes menées auprès de plusieurs groupes de femmes rurales ont révélé l'existence de conditions défavorables aux femmes sur les marchés de l'emploi locaux. Les femmes ont moins de chances de posséder des terres que les hommes et bénéficient moins des effets des réformes économiques actuelles, car elles n'ont pas accès aux mêmes flux d'informations et ressources financières, ne possèdent pas les mêmes biens et subissent un traitement inégal sur le marché du travail.

Social Charitable Center Women and Modern World et Union Women's Center Georgia attendent avec intérêt la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui permettra d'échanger des points de vue sur les problèmes à régler et les possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural et de faire connaître l'inégalité économique qui leur est imposée.

Nous appelons tous les États Membres à tenir compte dans leurs législations nationales des problèmes à régler et des possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural.
